



REGLEMENT

1. Objectif

Le concours vise à soutenir et à encourager les jeunes talents musicaux. Les candidats ont la possibilité de se mesurer les uns aux autres dans une atmosphère positive et compétitive. Un jury d'experts sélectionne les lauréats par catégorie. Les gagnants ne sont pas seulement récompensés par un prix, ils ont également la chance de se produire lors d'événements organisés par les Lions Clubs belges par la suite.

2. Organisation

La sélection et la finale auront lieu au Ros Beiaardzaal à Dendermonde le dimanche 10 avril 2022.

L'accès à l'épreuve de sélection de 9h30 à 17h30 est libre. Les candidats pour la finale seront annoncés immédiatement après le test de sélection.

La finale débute à 19h30 avec les lauréats suivie d'une prestation musicale. Après la proclamation, la soirée se terminera par une réception.

3. Compétition nationale

Le concours se déroulera en 3 catégories : Junior, Advanced et European.

Les candidats au concours Junior et Advanced doivent être âgés de 20 ans maximum au 1er janvier 2022. Pour le concours européen, l'âge limite est de 26 ans à la même date, il faut être résident belge ou européen et résider en Belgique depuis au moins 5 ans.

Les candidats issus de l'enseignement supérieur artistique peuvent également participer au concours Junior et Advanced, mais ils ne doivent pas avoir obtenu de licence ou de master. La signature de l'un des parents ou tuteur est requise pour les moins de 18 ans.

4. Candidats

Les candidats doivent s'inscrire avant le 1er mars 2022 au moyen du formulaire d'inscription complété et des documents correspondants par courrier à COMUCOLIONS, Nimfenstraat 31, 2800 Mechelen ou par e-mail comucolions@gmail.com

De préférence, le candidat s'inscrira par l'intermédiaire d'un Lions Club qui promeut le candidat. Si ce n'est pas le cas, les organisateurs peuvent lui en attribuer un.

En fonction du nombre de candidats, la Commission Nationale se réserve le droit de refuser les inscriptions.

5. Choix des œuvres

Dans les catégories Junior et Advanced les candidats présenteront 2 œuvres. Les œuvres peuvent être librement choisies dans différentes périodes de style classique et au moins dans deux langues différentes. La durée des œuvres est de 2 x 4 minutes. Dans la catégorie European, les candidats choisissent 2 œuvres de la liste **Obligatory Arias** et une œuvre libre, de préférence belge ou de notre tradition musicale. Les airs doivent être chantés dans la mélodie et la langue originales.

6. Concours

Lors de l'épreuve de sélection, les candidats des catégories Junior et Advanced interpréteront leur première œuvre choisie, et dans la catégorie European, ils interpréteront leur première œuvre choisie dans la liste des œuvres imposées.

Lors de la finale, les finalistes des catégories Junior et Advanced interpréteront leur deuxième œuvre choisie. Les finalistes de la catégorie European interpréteront leur deuxième œuvre de la liste des **Obligatory Arias** et leur œuvre librement choisie lors de leur prestation.

7. Accompagnateur au piano

Les candidats viennent avec leur accompagnateur personnel ou peuvent faire appel à l'accompagnateur de concours mis à disposition.

8. Jury

Le jury sera composé d'Anne Cambier, Zeger Vandersteene, Sabine Conzen, Benoit Giaux et d'un président membre du Lions Clubs International District Multiple 112 Belgique.

9. Evaluation

Lors de l'épreuve de sélection et de la finale, chaque membre du jury note individuellement l'exécution de chaque œuvre. Si un candidat est (ou a été au cours des 3 dernières années) **élève** d'un membre du jury, ses points ne seront pas pris en compte.

L'évaluation finale est déterminée par la simple addition des points.

Le résultat est irrévocable et incontestable. Les décisions du jury ne peuvent être contestées. Il n'y a pas non plus de recours possible contre les conditions d'organisation et le déroulement du concours. Tous les cas non couverts par le présent règlement seront tranchés de manière autonome et souveraine par les organisateurs.

Les organisateurs du concours ne pourront en aucun cas être tenus responsables de tout dommage corporel ou matériel pouvant résulter de la participation ou de la présence au concours.

La participation au concours implique l'acceptation des présentes conditions générales.

10. Concours européen

Le premier classé dans la catégorie European représentera la Belgique au Lions European Music Competition du 27 au 29 octobre 2022 lors de l'Europaforum à Zagreb. Les frais liés à la participation au concours européen sont pris en charge par le District Multiple 112 Belgique.

En participant au concours national, le gagnant s'engage à participer au Lions European Music Competition.

Au Lions European Music Competition, le candidat interprétera 2 œuvres de la liste des **Obligatory Arias** et une œuvre librement choisie. Ces œuvres ne doivent pas nécessairement être les mêmes que lors du concours national.

11. Promotion

Afin de promouvoir l'image du concours et de promouvoir la musique en général, le lauréat donnera un concert gratuit à la demande de la Commission Lions European Music Competition.